



COMMISSION REGIONALE MEDICALE PV n°2, réunions des 30 mars et 10 avril 2022.

Présent : Dr Abdoukarim ABAINE,

Absent excusé : Baco Moussa ABDELKADER.

Assistent : Rifouanti SOUFFOU (Secrétaire Arbitrage), Mariamou SAINDOU (Responsable Licences), Aurélien TIMBA ELOMBO (Directeur Général).

Ordre du jour :

- Traitement des dossiers médicaux des Arbitres saison 2022.
- Traitement des demandes de surclassement saison 2022.

Traitement des dossiers médicaux des Arbitres. Demandes de licences

LE DOSSIER MEDICAL ARBITRE DEVIENT UNIQUE POUR LES LIGUES ET LES DISTRICTS

La Commission Régionale Médicale a pris acte de la communication de la Commission Fédérale Médicale du 08.06.2021 sur la modification du Dossier Médical Arbitre votée en assemblée générale de la Fédération Française de Football du 04 juin 2021.

1. Le Dossier Médical Arbitre devient unique pour les Ligues et Districts en vue de simplification. Toutefois, pour la saison 2021-2022, les anciens dossiers de Ligues et de Districts restent valables.
2. Précision sur le bilan d'échographie cardiaque, celui-ci doit être réalisé une seule fois dans la carrière de l'arbitre.
 - a. Pour les arbitres déjà nommés avant mars 2019, nous vous rappelons qu'un délai de 3 ans avait été accordé pour réaliser cet examen, c'est-à-dire jusqu'à 30 juin 2022.

Cette communication a été relayé aux Clubs de la Ligue, tout comme le nouveau dossier médical pour que nos Arbitres puissent anticiper les demandes de licences pour la saison 2022.

Pour lancer la saison 2022, la Commission Régionale Médicale fait le rappel ci-dessous

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE

Le DMA et son contenu s'adresse à tout arbitre licencié officiellement nommé "arbitre de district" ou "arbitre de ligue" (y compris les JAF et les candidats JAF)

En fonction de l'âge des arbitres précités

La nature des éléments nécessaires à l'obtention de la licence "arbitre" est différente

- L'âge s'entend au 1er juillet de la saison pour laquelle la demande de licence "arbitre" est effectuée •

Vous avez moins de 18 ans • vous êtes concerné par les pages 6 et 7 du DMA •

☞ Vous devez :

Renseigner **uniquement** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur".

- En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 6 du DMA.



Vous avez 18 ans et jusqu'à vos 34 ans inclus • vous êtes concerné par les pages 1 à 5 et 7 du DMA •

⇒ Vous devez :

Présenter un DMA en alternance avec le questionnaire de santé "QS-Sport"

Le DMA équivaut au certificat médical (d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive) nécessaire à la prise d'une licence sportive. Il a une validité de 3 ans conditionnée au maintien de la qualité de licencié, à l'obligation de répondre au QS-Sport et à en attester pendant les deux saisons consécutives au DMA (cf art 70 des RG de la FFF)

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux "QS-Sport"

• **Toute interruption du cycle par perte de la qualité de licencié rend le DMA obligatoire pour la reprise dudit cycle (ex : congé sabbatique)**

• **Lorsque vous devez présenter un DMA** : Tous les examens demandés correspondant à votre âge doivent être effectués (p.1 à 4)

• **Lorsque vous devez répondre au QS-Sport** : En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 5 du DMA

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de Ligue (voir informations complémentaires).

Vous avez 35 ans et plus • vous êtes concerné par les pages 1 à 4 du DMA •

⇒ Vous devez :

Présenter un DMA chaque saison.

Tous les examens demandés correspondant à votre âge et à vos facteurs de risque doivent être effectués.

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de Ligue.

CAS DES ARBITRES STAGIAIRES

⇒ **Vous avez moins de 18 ans** :

Présenter **uniquement** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur". En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 6 du DMA.

⇒ **Vous avez 18 ans ou plus** :

À la suite de la FIA et la réussite à l'examen théorique, vous êtes détenteur d'une licence d'arbitre acquise sur la base d'un certificat médical ou d'un QS-Sport (selon que vous soyez licencié joueur/éducateur ou non licencié).

Dès votre nomination officielle arbitre de district, vous devez présenter un DMA dont la validité couvrira la saison N en cours et la saison N+1. **Concernant les examens cardiaques à fournir lors de votre 1er DMA : reportez-vous à la partie "examen cardiologique" de la page 3.** Puis suivre le cycle dicté par votre tranche d'âge.



Avis favorable pour les dossiers ci-dessous :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie	Avis de la Commission
HOUMADI SARMAN FASSIHOU N° licence : 9 602 634 884	FMJ VAHIBE Affiliation : 582 512	R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque</i> À fournir avant la saison 2023
BOURA HADIA N° licence : 9 603 400 732		R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque</i> À fournir avant la saison 2023
ANFANE ANFFFOU N° licence : 9 602 596 356		R4	FAVORABLE
SAID MAOULIDA N° licence : 2 546 516 266		R4	FAVORABLE
ALI MTSOUNGA HATIM N° licence : 2 547 909 741		R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque</i> À fournir avant la saison 2023
ALI MTSOUNGA FAINA N° licence : 9 603 400 744		R4	FAVORABLE
AHAMADI WATARDINE N° licence : 9 603 369 557		STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque</i> À fournir avant la saison 2023
AHAMADI NAIROUZE N° licence : 90602 603 302		R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque</i> À fournir avant la saison 2023
SAID IHIOINI N° licence : 2 546 846 369		R3	FAVORABLE
BACAR ISMAEL N° licence : 2 546 871 566		VCO VAHIBE Affiliation : 564 009	R2
SOUMAILA NASSURDINE N° licence : 9 603 038 663	R4		FAVORABLE
MADI RAKIBOU N° licence : 2 547 914 899	R4		FAVORABLE <i>Echographie cardiaque</i> À fournir avant la saison 2023
MOHAMED OUSSENI N° licence : 9 602 865 422	OLYMPIQUE MIRERENI Affiliation : 563 883	R4	FAVORABLE <i>Examen ophtalmologique</i> À fournir avant la saison 2023
ALI SOIYIFIDINE N° licence : 9 602 636 582		R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque</i> À fournir avant la saison 2023
HASSANI NASSUIFDINE N° licence : 520 925 324	ASJ MOINATRINDRI Affiliation : 545 343	R1	FAVORABLE
SAID FRANCK N° licence : 9 603 815 186		STG	FAVORABLE
SOUFFOU HANIYOU N° Licence : 2 546 851 377	US MTSANGAMBOUA Affiliation : 554 072	R4	FAVORABLE
ABOU ABDALLAH N° licence : 2 548 273 567		STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque</i> À fournir avant la saison 2023
NASSUFOU AHMED N° Licence : 2 547 572 946	AS DE KAWEMI Affiliation : 563 982	R4	FAVORABLE



Noms - Prénoms		Catégorie	Avis de la Commission
ABDALLAH MOHAMED HADJI N° licence : 2 548 303 930	DIABLES NOIRS Affiliation : 538 279	R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque à fournir avant 2023, ainsi que la copie du compte rendu de la consultation</i>
AHAMADI M'SA ANKIDINE N° licence : 2 548 303 333		R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque à fournir avant 2023, ainsi que la copie du compte rendu de la consultation</i>
AHMED AL HAZAL N° licence : 2 547 241 906	MAHABOU SC Affiliation : 582 091	R4	FAVORABLE
NOUDJOU MOUDDINE EL AKMI N° licence : 2 545 574 162	US OUANGANI Affiliation : 542 077	R1	FAVORABLE
ANTOINI SAID N° licence : 2 547 557 891	US BANDRELE Affiliation : 581 116	R1	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2023</i>
SAIDINA TARKIL ANZIZ N° licence : 2 548 339 484	VOULVAVI SPORT Affiliation : 554 070	R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2023</i>

Avis défavorable pour les dossiers ci-dessous :

La Commission émet un avis défavorable pour les dossiers ci-dessous

MOUSSA ISSOUFO N° licence : 2 546 865 467	FC SOHOA Affiliation : 550 481	R1	Manque : ECG, copie ancienne échographie cardiaque à fournir. Examen Ophtalmologique.
AHAMADI SAID COMBO N° licence : 2 547 178 871	ASC KAWENI Affiliation : 538 939	R4	Manque : ECG à faire et fournir à la CRM,

Traitement des demandes de surclassement.

La CRM rappelle que la visite médicale est de la responsabilité du Médecin ayant signé le surclassement.

Surclassement accordé aux Joueuses et Joueurs ci-dessous :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable au surclassement et les transmet à la Commission Régionale des Licences et Mutations pour donner suite.

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie actuelle	Catégorie de surclassement
OMAR FOUNDI AMBOUL-H... N° licence : 2548607823	CHOUNGUI FC Affiliation : 549 244	Né le 26/07/2005 U17	Senior
IDAROSSI TOIRIKIDINE N° licence: 9603809020		Né le 12/02/2005 U17	Senior



Rappel de quelques points importants :

- Merci d'utiliser systématiquement le formulaire 2021-2022 pour vos visites médicales Arbitres s'il vous plaît. L'ancien formulaire **entraînera malheureusement le rejet de votre dossier.**
- Pour le dossier médical Arbitre, chaque Arbitre ne doit utiliser que les pages qui le concernent. Si l'Arbitre est mineur, il n'est pas nécessaire de remplir et renvoyer le dossier avec les pages qui concernent les Arbitres majeurs. De même, si l'Arbitre est majeur, il n'est pas nécessaire de remplir et renvoyer le dossier avec les pages qui concernent les Arbitres mineurs. Ceci permettra à la Commission Régionale Médicale de ne pas faire un double travail **'évitable'**.
- **Bien remplir le questionnaire médical. Quelques questionnaires sont encore incomplets.**
- **Le dossier doit-être rempli INTEGRALEMENT et ne doit comporter AUCUNE rature.**
- Quelques Médecins ont signé à la place du Président de la Commission Régionale Médicale, merci de bien laisser libre l'espace réservé à la Commission pour que notre Médecin et Président de la Commission Médicale puisse signer et y apposer ses observations.
- Au niveau de l'attestation sur l'honneur, attention à ne pas cocher les cases MAJEUR et MINEUR s'il vous plaît. Merci de ne cocher que la case qui correspond à votre situation.
- Au niveau de l'attestation sur l'honneur, à la question « j'atteste avoir » répondu NON à toutes les questions ou répondu OUI à une ou plusieurs questions. Merci de ne pas cocher les deux cases s'il vous plaît. Ceci pourra entraîner l'ajournement de votre dossier.
- Le cachet du Médecin qui a fait la consultation doit porter ses noms-Prénoms et numéro de l'ordre. Ses coordonnées aussi sont les bienvenues. Ceci permet à la Commission Régionale Médicale, notamment à notre Médecin et Président de la Commission de prendre attache avec son homologue s'il a besoin d'un complément d'information
- Le nom du Médecin qui a fait la consultation, doit être bien lisible s'il vous plaît.
- **Tout dossier incomplet sera refusé. Merci pour votre vigilance.**
- **Le but reste de vous faire gagner du temps et vous éviter plusieurs 'allers-retours' de dossiers**

Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue le mardi 02 mai 2022.

A noter qu'en début de saison, notre Docteur traite les dossiers deux à trois fois par semaine

Président

Secrétaire général

Dr Abdoukarim ABAINE

Baco Moussa ABDELKADER